

Axes de recherche

1) Arts, culture, identité et diversité

Cet axe vise la compréhension des phénomènes culturels et identitaires touchant les minorités de langue officielle en considérant leur diversité.

Les projets de recherche dans cet axe peuvent porter sur :

- les pratiques culturelles, médiatiques et artistiques des CLOSM;
- les discours et représentations des acteurs des CLOSM;
- la contribution de la langue dans la définition de l'identité canadienne;
- la place jouée par la francophonie internationale et sa représentation dans la francophonie canadienne;
- les formes, les constructions et les symboles identitaires des CLOSM;
- le rapport à l'autre (la majorité, les autres cultures) dans les discours, les œuvres littéraires et les pratiques (comportements);
- les échanges interculturels (échanges matériels et symboliques).

2) Famille, enfance et éducation

Cet axe porte sur les phénomènes touchant la petite enfance, la jeunesse et les familles des CLOSM. Plus précisément, les projets dans cet axe aborderont :

- les processus de socialisation chez ces groupes sociaux;
- l'intégration socio-économique des jeunes, leurs tendances migratoires et leurs parcours scolaires;
- les comportements linguistiques de ces groupes sociaux ;
- les services à la petite enfance;
- l'éducation : de la petite enfance au post-secondaire.

3) Vitalité des communautés

La vitalité est un concept qui permet de rendre compte du dynamisme des communautés en considérant des facteurs linguistiques, culturels, démographiques, économiques et politiques. Nous envisageons trois types de vitalité : la vitalité communautaire, la vitalité socioéconomique et la vitalité sociopolitique.

La vitalité communautaire : Le fondement de la vitalité des CLOSM réside dans les pratiques linguistiques des membres des CLOSM, en commençant par le noyau foyer-famille-voisinage-communauté. Ce sous-axe porte sur :

- les aspects démographiques;
- les espaces sociaux (ex. : centres scolaires communautaires, centres socioculturels);
- les comportements, les pratiques et les perceptions ethnolinguistiques des membres des CLOSM.

La vitalité socioéconomique : L'économie est une composante essentielle de la vitalité des CLOSM. Cette composante porte sur des initiatives de développement socioéconomique des CLOSM et sur le développement économique général de ces communautés. Les pratiques économiques seront considérées du point de vue de la langue.

La vitalité sociopolitique : La vitalité des communautés repose aussi sur leur capacité à s'organiser, à se doter d'institutions, à se mobiliser, à faire valoir leurs droits et influencer les pouvoirs publics. Cette sous-axe porte sur :

- le rôle des mouvements communautaires dans la construction politique des enjeux linguistiques locaux et sur la prise de décision en matière linguistique;
- les formes d'organisation, de mobilisation et d'action collectives;
- les déterminants et les effets sur les communautés du militantisme linguistique.

4) Santé en contexte minoritaire

La santé est devenue un axe de recherche pour lequel des ressources importantes sont consacrées afin de développer la recherche sur ce thème. Les projets de recherche en santé visent à combler un manque dans ce domaine du côté des francophones en situation minoritaire. Plus précisément, ils visent à saisir :

- les déterminants sociaux de la santé chez les francophones en situation minoritaire;
- l'accès des francophones aux services de santé;
- la gouvernance et la gestion des services de santé chez les francophones; • les pratiques visant l'amélioration de la santé et du mieux-être chez les francophones en situation minoritaire;
- la culture, la langue et le mieux-être. N.B.

Nous envisageons la santé dans un sens large qui renvoie à un « état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »¹.

5) Droit, gouvernance et politiques publiques des CLOSM

La vitalité des CLOSM dépend en grande partie des protections qu'offre le cadre législatif et juridique dans lequel elles évoluent. Cet axe visera donc l'étude

- du contexte législatif et juridique aux niveaux fédéral, territorial/provincial et municipal;
- des politiques publiques qui en découlent et leurs effets sur les CLOSM;
- des formes et les lieux de gouvernance des CLOSM de même que les services gouvernementaux.

Note : Nous souhaitons renforcer, dans le traitement des différents axes mentionnés, la perspective comparative pour permettre une confrontation des expériences canadiennes avec les approches alternatives de plus en plus présentes notamment en Europe.

¹ Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la Santé, New York, 19-22 juin 1946; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 États. 1946; (Actes officiels de l'Organisation mondiale de la Santé, n°. 2, p. 100) et entré en vigueur le 7 avril 1948.